

Séance ordinaire du 27 juin 2016  
(Présidence : Antoine Chamot)

## Procès-verbal

(Secrétaire : Joël Guillet)

### Ordre du jour

1. Approbation du PV de la séance du 9 mai 2016.
2. **Préavis No 03/2016.** Rapport de la Municipalité sur la gestion 2015.
3. **Préavis No 04/2016.** Comptes communaux (exercice 2015).
4. **Préavis No 06/2016.** Carrefour chemin du Collège/route de Lausanne.
5. **Préavis No 07/2016.** Acquisition et installation de 4 panneaux lumineux et mise en place d'un service d'information communal.
6. Actualités et communications de la Municipalité.
7. Bilan de la législature 2011-2016.
8. Communications du Président et du Bureau du Conseil.
9. Propositions individuelles et divers.

## Procès-verbal

Le Président ouvre la séance à 20h15 en saluant le syndic et les membres de la Municipalité, présente in corpore, ainsi que les représentants de l'administration communale et le public, parmi lequel plusieurs nouveaux élus.

Le secrétaire procède à l'appel.

**Sont excusés:** Mmes et MM. Christiane BLANC, Viviane PRATS-ALVAREZ, Guy CORBAZ, Jean-Michel VUILLIOMENET, Stéphane DEVAUD, Eric-Alfred MENETREY, Jean-Marc PETERMANN, Nicolas MOJON, Jean-Marie PIEMONTESE, Pierre CURCHOD, Stephan LEONI, .

**A annoncé une arrivée tardive :** M. Bertrand MARTINELLI (arrive à 20h30)

**Est absent :** M. Christian ZBINDEN

**Sont présents au moment de l'appel:** 52 Conseillères et Conseillers.

Le Président constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer. Il ouvre la séance en implorant la protection divine sur les travaux du Conseil. Il met au voix l'ordre du jour, tel que figurant dans la convocation datée du 3 juin 2016.

► La parole n'étant pas demandée, l'ordre du jour est accepté à une très large majorité.

### 1. Approbation du PV de la séance du 9 mai 2016

Le Président signale que, lors de sa séance du 30 mai, la Municipalité a pris connaissance dudit PV et qu'elle demande les amendements suivants :

page 3, point 2, 5<sup>e</sup> alinéa

- ajouter la phrase « de plus, une diminution de la limitation de vitesse à 80 km/h à 50 km/h est soumise à de strictes directives, entre autre la densité de la population par de l'habitat ou des commerces aux abords de la route concernée ».

page 5, point 6, interpellation Christophe Blanc, 5<sup>e</sup> alinéa

- remplacer le 50% des opérations ont un but commercial par le 52% des opérations ont un but commercial et ajouter, dans la bouche de Mme Geneviève Hochstrasser, « elle rappelle le but de la fondation : procurer du travail à des centaines de personnes handicapées. »

► Aucune autre demande de corrections ou d'ajouts n'étant formulée, le PV amendé est mis aux voix. Il est accepté à une large majorité, sans opposition et avec trois abstentions.

### 2. Préavis No 03/2016. Rapport de la Municipalité sur la gestion 2015

Le Président constate que les Conseillères et Conseillers ont pu prendre connaissance dans les délais impartis du rapport de la Municipalité, de celui de la Commission de gestion ainsi que des réponses de la Municipalité à ce dernier. Il lit les conclusions du rapport de la Commission de gestion. Il explique la manière de procéder à l'examen de celui-ci (chapitre par chapitre et en faisant le lien lorsqu'une demande a été formulée à l'intention de la Municipalité). Personne ne s'oppose à cette manière de faire.

La discussion générale est ouverte. La parole n'étant pas demandée, il est procédé à la discussion de détail.

Le Président rappelle les dispositions réglementaires (art. 94 du Règlement) selon lesquelles, lorsque la parole n'est pas demandée, les réponses de la Municipalité sont considérées comme admises par le Conseil.

Il rappelle aussi que, si la discussion s'engage sur une observation de la Commission de gestion, le Conseil se prononce sur le maintien de tout ou partie de l'observation mais sans pouvoir la modifier.

#### Route de Penau, modération et aide à la traversée

Mme Isabel TAHER-SELLES demande ce qu'il faut entendre par « projet finalisé » en 2015.

M. Michel ODIER, municipal, signale qu'une étude a été réalisée et que la Municipalité répondra en automne 2016.

#### Espaces verts et déchets, abattage des arbres

M. Christophe BLANC aimerait obtenir des précisions sur ce qui s'est passé entre 2012, date de la promulgation de la directive sur l'abattage des arbres, et 2015. Que s'est-il passé entre-temps ? Autre question : quels sont les montants potentiellement à la charge de la commune pour l'abattage d'un arbre menaçant le domaine public mais situé sur un domaine privé ? Ne va-t-on pas inciter les propriétaires concernés à ne rien faire puisque la commune s'en charge ?

M. Bernard CHABLOZ, municipal, fait valoir qu'une réponse circonstanciée sera apportée lors de la prochaine séance du Conseil.

- La parole n'étant plus demandée, le préavis 03/2016 est mis au voix. Il est accepté à l'unanimité, sans avis contraire mais avec une abstention.

### **3. Préavis No 04/2016. Comptes communaux (exercice 2015)**

Le Président signale que la Municipalité souhaite apporter des explications préalables sur les points les plus importants.

Il donne la parole à M. Michel AMAUDRUZ, municipal. Seules des questions de compréhension peuvent être acceptées pour l'heure. Le débat interviendra immédiatement après cette présentation.

#### ***(Le texte de cette intervention est annexé au présent PV).***

Le Président lit les conclusions du rapport de la Commission des finances. Puis il explique la manière de procéder avant d'ouvrir la discussion générale.

La parole n'étant pas demandée, la discussion de détail est ouverte. L'examen des comptes se fera rubrique par rubrique, en ne citant que les têtes de rubrique (numérotation à trois chiffres).

#### Bâtiments, collège du Mottier C

Mme Eliane PAROLINI-SUTTER aimerait connaître les raisons qui ont conduit à des écarts importants entre le budget et les comptes (poste 350.3121.32).

M. André GUEX, municipal, explique qu'il s'agit de problèmes de chaufferie. L'installateur a causé des ennuis. Faillite d'entreprise. Le chauffage a coûté plus cher que prévu. Il n'est pas exclu que certaines sommes puissent être récupérées via les assurances.

#### Travaux, urbanisme et développement durable, remaniement parcellaire

M. Michel RAVESSOUD aimerait savoir pour quelles raisons les comptes et le budget diffèrent pareillement.

M. Jean-Pierre SUEUR, syndic, explique que le montant de fr. 50'000.- est estimatif. Quant aux fr. 5'000, c'est le montant fourni par la Commission de classification. Or, il ne s'est rien passé durant l'exercice sous revue.

► La parole n'étant plus demandée, le préavis 04/2016 est mis au voix. Il est accepté à l'unanimité sans avis contraire ni abstention.

M. Jean-Pierre MULLER souhaiterait qu'à l'avenir les Conseillères et Conseillers puissent disposer d'un cahier séparé pour les commentaires relatifs aux comptes.

M. Jean-Pierre SUEUR indique vouloir étudier cette proposition et aller dans cette direction.

#### **4. Préavis No 06/2016. Carrefour chemin du Collège/route de Lausanne**

Le Président appelle le rapporteur de la Commission ad hoc. M. Christophe ROHR donne lecture de son rapport.

Le Président appelle le rapporteur de la Commission des finances. M. Patrick MATTENBERGER donne lecture de son rapport.

Le Président constate que le rapport de la Commission des finances comporte un amendement.

La discussion est ouverte.

M. Michel ODIER, municipal, évoque les réticences de la Municipalité à propos de cet amendement. Entreprendre les travaux à une autre époque, comme suggéré, n'est pas judicieux. L'élargissement du chemin du Collège sera profitable aux travaux entrepris dans le cadre de la rénovation de la piscine. On ne peut pas non plus exclure que ces derniers « débordent » quelque peu du calendrier des vacances scolaires d'automne 2017. Enfin, les offres rentrées sont valables pour six mois. On peut exclure des augmentations de prix en cas de report des travaux. La Municipalité combat donc la proposition d'amendement déposée.

M. Virginie DORTHE s'étonne que les remarques formulées soient le fait de la Commission des finances et non le fait de la Commission ad hoc.

Le Président comprend cette intervention mais observe que la Commission ad hoc a aussi formulé des réticences. Raison pour laquelle il importe de traiter cet amendement.

Mme Marie-Dominique GROBETY demande des précisions au sujet des impacts financiers de ces travaux particulièrement importants.

M. Michel ODIER admet que les travaux sont importants. Ce qui inquiète la Commission, c'est la bande herbeuse entre le trottoir et la piscine. Quelques abaissements exceptés, le projet prévoit le maintien du trottoir actuel.

M. Christophe BLANC rappelle que la Commission de gestion a martelé que ce carrefour était inadapté. Il faut maintenant partir du principe que si des dommages sont occasionnés, les entreprises concernées assumeront leurs responsabilités. Il convient donc de procéder sans tarder à l'amélioration de ce carrefour qui ne présente pas toutes les garanties de sécurité.

M. Alfred BELET indique qu'on prendrait un grand risque en reportant ces travaux.

M. Patrick MATTENBERGER conteste les assertions de M. Odier minimisant les travaux entrepris. Le trottoir subira des modifications non négligeables.

M. Michel ODIER précise que l'alignement des bordures ne changera pas. Simplement, le passage pour piétons sera déplacé et les bordures de pavés seront remplacées par des bordures de granit. Le gros des nouvelles bordures en granit concerne le côté opposé à la piscine.

M. José PINTO invite les Conseillères et Conseillers à voter le projet municipal car il y va de la sécurité de nos enfants.

Mme Laurence MULLER-ACHTARI, bien que sensible aux arguments de la Commission des finances, souligne qu'il serait fâcheux que le Conseil ait à assumer un accident du fait du report des travaux.

M. Jacques ISELY rappelle que la Commission des finances n'est pas insensible aux arguments sécuritaires. Elle essaie simplement d'être logique. Le bon sens commandait en l'occurrence de conduire simultanément les travaux.

M. Christophe ROHR signale qu'il suffit de demander à la commune de procéder à un état des lieux avant les travaux. Les éventuels dégâts doivent être pris en charge par ceux qui les ont causés. Il n'y a aucune raison de s'opposer à ce que ces travaux se fassent rapidement.

M. Michel ODIER confirme qu'un tel état des lieux est usuel.

Mme Elisabeth CORBAZ demande si la sécurité n'est pas aussi mise en danger par les quatre panneaux publicitaires implantés sur le trottoir.

M. Michel ODIER précise que la gêne évoquée est constituée de trois panneaux et non de quatre. L'aménagement proposé permet d'avoir une vision relativement bonne presque jusqu'au carrefour de Coppoz. Si on respecte le marquage de bordure de la route cantonale, la vision est parfaite. Jusqu'à nouvel avis, les panneaux sont donc maintenus.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

- ▶ Mis aux voix, l'amendement proposé par la Commission des finances est rejeté par 36 voix contre 11, sans abstention.
- ▶ Mis aux voix, le préavis 06/2016 est accepté à une large majorité, sans avis contraire et avec six abstentions.

<b>5. Préavis No 07/2016. Acquisition et installation de 4 panneaux lumineux et mise en place d'un service d'information communal</b>
---

Le Président appelle le rapporteur de la Commission ad hoc. Mme Adriana BREWSTER donne lecture de son rapport.

Le Président appelle le rapporteur de la Commission des finances. M. Cédric MOTTIER donne lecture de son rapport.

Le Président observe que deux amendements ponctuent ces rapports. La discussion est ouverte à leur propos.

M. Marc MAILLARD note que la Commission des finances a une nouvelle fois fait le travail de la Commission ad hoc. Deux problèmes sont soulevés. Le premier a trait au choix des panneaux. Il n'a pas été tenu compte de la demande des sociétés locales souhaitant des panneaux à affichage couleur. Deuxième point : la Commission ad hoc n'a pas posé la question de la location ou de l'acquisition. Manifestement, en l'état, les informations fournies ne sont pas suffisantes.

M. Alfred BELET se déclare déçu par l'absence de comparaisons. Idem à propos de la technologie retenue. Ce ne sont pas des diodes lumineuses. On nous propose un système comparable à ce qu'était le téléphone mural par rapport à la téléphonie par internet. Pourquoi partir avec un système qui arrive en fin de vie. A Saint-Prex, un système moderne est en place. Retournons ce projet à l'expéditeur en lui demandant un projet plus actuel.

Le Président demande si le préopinant souhaite bien renvoyer le projet à la Municipalité. Tel est le cas.

Mme Geneviève HOCHSTRASSER, municipale, observe que ce sont le financement et la technologie qui sont remis en cause. Or, les services communaux se sont penchés sur la question. Nombre de comparaisons ont été faites, nombre de communes ont été contactées. Le choix effectué correspond aux besoins. Un système entièrement en couleur doublerait le montant de l'investissement. On passerait de quelque fr. 14'000.- par panneau à quelque fr. 30'000.-. Quant à la location elle a aussi fait l'objet de maintes évaluations. La technologie retenue est une technologie led, parfaitement conforme aux standards contemporains. La technologie évolue, bien sûr, très vite. L'idée de la location est de pouvoir adapter les panneaux en fonction des nouveautés technologiques.

Mme Virginie DORTHE n'est pas persuadée de l'utilité absolue des panneaux lumineux. Ils constituent une distraction pour les automobilistes. Tant qu'à faire, en matière de communication, on ferait mieux de donner la priorité au site internet de la commune.

Mme Geneviève HOCHSTRASSER relève que les panneaux actuels sont obsolètes, tout le monde en convient. La technologie « full color » requiert, elle, un important suivi ainsi que maintes démarches créatrices. Quant à la sécurité, le choix a été fait de renoncer à la publicité. Enfin, le nouveau site internet va incessamment être mis en service.

M. Bertrand MARTINELLI fait valoir, pour répondre à l'observation de M. Maillard que la Commission a correctement effectué son travail, s'agissant de l'opportunité de louer plutôt que d'acheter. Les informations devraient être de trois types : les informations de la commune, les informations d'utilité publique et les informations spécifiques. Dans ce contexte, les panneaux choisis répondent parfaitement à la demande.

M. Olivier WEBER est, lui, sceptique quant au choix proposé. Une étude complémentaire s'impose, précisant les avantages et les inconvénients du noir/blanc par rapport à la couleur, de la locations par rapport à l'acquisition, etc. Il importe de passer à l'étape suivante, à savoir des panneaux en phase avec ce qui se fait aujourd'hui.

Mme Geneviève HOCHSTRASSER fait valoir que maintes communes (Crissier, Moudon, Savigny, Bussigny, Ecublens, etc.) ont des panneaux du même type que ceux proposés.

M. Jean-Pierre SUEUR confirme que le site internet va incessamment être mis en ligne

► La parole n'étant plus demandée, le renvoi du préavis 07/2016 à la Municipalité est mis aux voix. Le renvoi est décidé par 38 voix contre 7 et 6 abstentions.

**6. Actualités et communications de la Municipalité**

La parole est donnée à M. Jean-Pierre SUEUR, qui signale que la Municipalité n'a pas d'objets à communiquer.

**7. Bilan de la législature 2011-2016**

La parole est donnée à M. Jean-Pierre SUEUR, syndic.

**(Le texte de cette intervention est annexé au présent PV).**

*Des applaudissements saluent cette intervention.*

**8. Communications du Président et du Bureau du Conseil**

Le Président signale la prochaine conférence du PALM le 6 octobre 2016 au Théâtre de Beausobre à Morges, vraisemblablement entre 18 et 20 heures. Une invitation suivra au mois d'août.

Il précise qu'il adressera quelques mots de remerciements aux intéressé(e)s lors du repas de fin de législature agendé deux jours plus tard. Toutefois il tient d'ores et déjà à remercier les Conseillères et Conseillers qui ne seront pas présents durant la prochaine législature. Il s'agit de Mmes et MM. Silvia Amaudruz, Christiane Blanc, Adriana Brewster, Renata Ravera, Jean-Pascal Abt, Stéphane Allaz, Randolph Arendse, Marcel Buehler, Yves Buffin de Chosal, François Campart, Pierre Curchod, Stéphane Devaud, Jacques Isely, Patrick Mattenberger, Eric Menétrey, Eric-Alfred Menétrey, Gérard Menétrey, Yves Menétrey, Nicolas Mojon, Jean-Marc Petermann, Jean-Marie Piemontesi, François Rauschert, Christophe Roduit, Christophe Rohr, Rolf Schneider, Pierre-François Thuillard, Jean-Michel Vuillomenet, Christian Zbinden.

*(Applaudissements dans la salle).*

Le Président adresse aussi ses remerciements aux collaboratrices et collaborateurs de l'administration communale ainsi qu'au secrétaire et à l'huissier du Conseil.

*(Applaudissements dans la salle).*

**8. Propositions individuelles et divers**

M. Daniel BESSON demande à la Municipalité si les appareils automatiques de contrôle de la vitesse installés sur le territoire communal le sont à titre provisoire ou définitif.

Mme Geneviève HOCHSTRASSER indique que ces appareils ont été acquis par la police administrative. Ils sont appelés à être déplacés sur le territoire communal à des fins de prévention.

M. Jean-Pierre MULLER a constaté que le toit du bâtiment communal jouxtant la déchèterie était recouvert de broussailles. Il pose la question du rendement des panneaux solaires ainsi obstrués.

M. André GUEX fait état d'une bisbille avec ceux qui louent le toit et qui sont chargés de son entretien. Une solution devrait être trouvée bientôt.

M. André MULLER aimerait savoir combien a coûté la route de la Viane et le changement des cylindres des bâtiments communaux. Il aimerait aussi savoir si la benne à plastiques demandée il y a deux ans est toujours chez le concessionnaire.

M. André GUEX répond que le coût global des cylindres sera d'environ 450'000 francs. Tous les travaux ne sont pas terminés. On a cependant déjà bientôt économisé la moitié de cette somme grâce à un meilleur contrôle des entrées et des sorties.

M. Bernard CHABLOZ rappelle qu'il n'y a pas de solution de recyclage, en l'état, pour les plastiques. Une solution se dessine toutefois pour les flaconnages. Il convient aussi de souligner les efforts accomplis, notamment pour les « petits encombrants ». Une benne est désormais à disposition. Lisez donc les directives !

M. Michel ODIER n'aimerait pas donner de montant erroné pour la Viane. Mais il prend note du désir du Conseil d'être informé sur cet objet.

M. Gérard MOJON signale que la fiscalité sera l'un des enjeux majeurs de la prochaine législature. La RIE III ayant été plébiscitée par le peuple, notre économie a besoin de visibilité et de stabilité pour attirer les entreprises et les contribuables intéressants. Dans ce contexte le Grand Conseil a déjà voté les lois d'impôts de 2016 à 2019. Il a aussi fixé le coefficient cantonal à 154,5%. Au sens de l'art. 66 du Règlement, il serait intéressant de savoir si la Municipalité a également envisagé de proposer un Arrêté d'imposition permettant de fixer le coefficient communal jusqu'en 2019. Merci à la Municipalité de répondre dans le cadre des discussions relatives au prochain Arrêté d'imposition!

M. Jean-Pierre SUEUR explique que ce point sera pris en compte dans le cadre du prochain Arrêté d'imposition.

M. Pierre-François THUILLARD s'enquiert du sort des aiguilles de l'horloge de la grande salle.

M. André GUEX signale qu'on est en discussion sur la réfection des façades et que la réapparition des aiguilles ne saurait tarder.

La parole n'étant plus demandée, le Président relève qu'il s'exprime pour la dernière fois dans la fonction qu'il exerce et au sein de cet hémicycle en cette qualité.

***(Le texte de cette intervention est annexé au présent PV).***

*(Des applaudissements saluent cette intervention).*

M. Jean-Charles FRESQUET prend la parole.

***(Le texte de cette intervention est annexé au présent PV).***

*(Des applaudissements saluent cette intervention)*

Le secrétaire procède au contre-appel. M. Christian Zbinden est absent.



Le Président remercie chacune et chacun de sa présence. Il souhaite aux Conseillères et Conseillers un bon retour dans leurs foyers et leur donne rendez-vous à la grande salle du Petit-Mont pour le repas de fin de législature. Bonnes vacances aussi à celles et ceux qui ne pourront participer à ce repas.

La séance est levée à 22 heures 40.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL

Le président :  
  
Antoine Chamot

Le secrétaire :  
  
Joël Guillet

Le Mont, le 19 juillet 2016



## **Rapport au Conseil communal du 27 juin 2016**

### **Bilan de législature 2011 / 2016**

M. le Président, Mmes et MM les Conseillères et Conseillers, permettez-moi en préambule quelques mots d'introduction concernant le rapport/bilan de législature, que vous avez reçus avec la convocation du Conseil de ce jour, et d'en commenter certains points. L'intégralité des réalisations sont évoquées dans le dit rapport au Conseil communal en votre possession.

La législature 2011/2016 arrive à son terme. C'est l'heure d'un bilan avec un retour sur les réalisations marquantes de cette période.

Ce bilan présente la particularité de ne pas pouvoir être comparé avec un programme établi en début de législature : jusqu'à ce jour en effet, il n'y en a jamais eu et les autorités communale, tant le Conseil communal que la Municipalité, ont administré la Commune sans programme public et formel.

Je voudrais ici en extraire quelques éléments qui ont particulièrement occupé notre Commune, tant les services communaux que la Municipalité. Avec, en toile de fond, notre croissance démographique qui nous a fait passer de 5'579 habitants en 2010 à près de 7'500 en ce mois de juin 2016. La tendance se poursuit et les prévisions nous évaluent à environ 10'000 en fin de la prochaine législature 2016/2021 et 12'000 à l'horizon 2030 voire 2040. Dit autrement, nous avons dû nous structurer en ville et quitter la vision villageoise qui guidait nos autorités jusqu'alors.

Les efforts consentis sont déjà importants sans pourtant être achevés. Les Municipaux ont dû adapter la vision de leur mandat et le niveau de leur implication dans un sens plus politique. L'administration a dû se structurer et poursuivre sa professionnalisation opérationnelle, avec un Secrétariat municipal renforcé et des chefs de service spécifiquement formés. L'informatique communale a été renouvelée et adaptée à son temps.

Parallèlement, l'implication du Mont au niveau régional s'est fortement accrue et notre Commune est devenue une des composantes majeures du SDNL, un des cinq secteurs du PALM.

Il y a les questions de l'accueil préscolaire et parascolaire ainsi que les modifications de l'organisation scolaire voulue par le Canton et auxquelles il a fallu s'adapter. De surcroît la nécessaire construction de trois nouveaux bâtiments scolaires « Les Trois Danseuses » pour faire

face à la fois à l'augmentation du nombre d'élèves et aux exigences de la nouvelle LEO (loi sur l'enseignement obligatoire).

La mobilité a également occupé les autorités et les différents services communaux : zones à 30 km/h, développement des transports publics, transports individuels, route de contournement, mobilité douce, etc.

La réorganisation policière de 2012 qui a fait suite à l'échec de l'initiative pour une police unique n'a pas été sans conséquences en termes d'organisation et de coûts pour notre Commune.

Les exigences fédérales et cantonales en matière de gestion des déchets ouvrirent un autre chapitre important de cette législature écoulée : politique des déchets, déchetteries permanentes et mobiles, conteneurs terriers Moloks, ramassage de divers types de déchets, etc.

S'y est ajouté la conception d'un plan d'évacuation des eaux et le début de sa mise en œuvre ; une réflexion sur l'avenir du site du Châtaignier ; l'impulsion donnée et le soutien apporté à la création de la Société industrielle et commerciale du Nord lausannois.

Et pour terminer ce petit tour d'horizon, le Mont a obtenu, et avec fierté, le label de Cité de l'Energie.

Je profite encore de l'occasion qui m'est donnée, pour remercier, au nom de la Municipalité, les Conseillères, Conseillers et Municipaux qui nous quittent et nous n'oublierons pas que vous avez participé aux évolutions du Mont-sur-Lausanne. Vous méritez la reconnaissance de toute la Commune. Vous avez donné le meilleur de vous-même et par vos connaissances respectives, vous nous avez grandement aidé dans le choix des diverses déterminations prises au sein des Conseils communaux respectifs.

Comme toute Commune, le Mont a une histoire ; vous l'avez respectée et dans le même temps vous avez participé à la mise en place des outils de modernité pour le bien vivre de nos concitoyennes et concitoyens, dans le respect de chacun, afin que tous se sentent partie prenante dans le tissu de cette communauté de destin.

En conclusion, la Municipalité vous remercie encore une fois pour votre collaboration, votre intérêt mais surtout pour le rayonnement politique que vous avez garanti à notre Commune. Nous avons eu beaucoup de plaisir à travailler avec vous durant cette législature.

Jean-Pierre Sueur

# Conseil communal du Mont-sur-Lausanne

Séance du 27 juin 2016

Annexe au PV

## Intervention Antoine Chamot

Arrivé au terme de cette dernière séance du Conseil de la législature 2011-2016 et ayant eu l'honneur de présider les débats durant cette dernière année, je tiens à remercier très scincèrement tant les Municipaux que les Conseillers communaux pour la parfaite collaboration dont vous avez fait preuve, avec un excellent et remarquable état d'esprit.

Je souhaite également à cette occasion vous remercier de la confiance que vous m'avez témoignée lorsque vous m'avez confié le mandat en juin 2015 de diriger vos débats, mais aussi d'amorcer la transition vers le système proportionnel que les Montaines et Montains ont souhaité lors de la votation de 2010.

Pas toujours facile de vouloir à la fois préserver le système majoritaire jusqu'au 30 juin 2016, tout en préparant le terrain pour un système proportionnel. Dès le lendemain des élections communales, j'ai perçu un changement dans le fonctionnement de notre environnement, la voix partisane devenant de plus en plus prioritaire et présente chez bon nombre d'entre vous... Pardon : d'entre nous.

Il n'est pas dans mon esprit de livrer officiellement mon bilan de cette année de présidence, chacune et chacun d'entre vous ont certainement un avis très clair, et peut-être différent, sur ce point. C'est le travail collectif pour notre commune qui a été réalisé qui est important à mes yeux.

Enfin, je peux vous promettre que j'ai fait le maximum pour assumer ma tâche avec dignité, impartialité, avec une bonne dose d'humilité et ceci grâce à votre précieuse et chaleureuse collaboration.

Merci à vous toutes et à vous tous présents dans cette salle.

...

Avant de clore cette séance, il me revient également l'honneur de passer le témoin à notre nouveau Président, Jean-Charles Fresquet, qui a été brillamment élu lors de l'installation des autorités par Madame le Préfet le 15 juin dernier.

Comme le stipule notre Règlement, phrase abondamment répétée durant cette législature, par son article 24, le Président a la garde du sceau du Conseil.

C'est donc avec une très grande fierté que je lui remets officiellement ce sceau, que j'accompagne de tous mes vœux de satisfactions dans l'accomplissement de ses nouvelles tâches, qu'il saura mener avec doigté et efficacité !

Enfin, comme il sera appelé souvent à rejoindre nos locaux, je lui remets également sa clé d'accès personnel.

Félicitations Jean-Charles !



Monsieur le Président,  
Madame la Municipale, Monsieur le syndic, Messieurs les  
municipaux  
Mesdames Les conseillères, Messieurs les conseillers.

Nous avons vécu ensemble une législature pleine où nous avons dû nous pencher sur de nombreuses questions afin d'améliorer la vie de nos concitoyens. Par notre engagement, nous avons pris de nombreuses décisions et nous avons réussi à trouver les consensus nécessaires pour arriver à ce qui nous motive tous : « le bien de notre commune ». Si nous y sommes arrivés, nous le devons à notre travail mais aussi à la compétence des présidents qui ont œuvrés durant cette législature. Ils ont su nous guider dans nos débats, ils ont assuré que tous aient pu s'exprimer dans le respect et la dignité et que chaque idée soit entendue. J'aimerais ici leur exprimer une grande gratitude.

Comme vous le savez, cette dernière année a été pleine de nouveautés avec un nouveau mode de scrutin électoral. Nous partions dans l'inconnu, il n'existe pas de manuel qui prépare aux changements que nous avons du absorber. Néanmoins, par son souci du travail bien fait, il a été particulièrement attentif à toutes les nouvelles contraintes, il a su être disponible pour tous et s'est dépensé sans compter, il a brillamment passé tous les écueils et j'aimerais lui adresser de vives félicitations pour la tâche qu'il a accomplie. A titre personnel, ce sont de profonds et sincères remerciements que je veux lui dire, j'ai eu la très grande chance qu'il m'ait associé dans toutes les discussions et décisions prises ces dernières semaines, plus particulièrement dans l'organisation de la nouvelle

législature. Il a répondu à toutes mes questions et m'a offert son soutien total dans tous les moments.

Alors, Monsieur le Président en charge et je me permets de dire « cher Antoine », un très grand merci pour cette transition réussie et pour tout ce que vous avez accompli durant cette année présidentielle.

A tous les conseillers qui seront encore dans cette assemblée lors de la prochaine législature, à l'image de mes prédécesseurs, j'assure de mon entier engagement pour relever, avec vous, les défis qui nous attendent. Nous serons confrontés à de nouvelles situations, à des moments peut-être délicats car nous n'en n'avons pas l'habitude, mais, au plus profond de moi-même, je suis persuadé que nous saurons trouver le chemin juste.

Je ne terminerai pas sans saluer tous ceux qui ne seront plus avec nous durant la prochaine législature, et bien que nous nous réjouissons de travailler avec les nouveaux élus, vous allez nous manquer, alors je ne vous dis pas au revoir mais merci et à bientôt, dans un cadre ou un autre de la vie de notre commune.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite à toutes et à tous un excellent été et me réjouis de vous retrouver lors du prochain conseil communal du 03 octobre.

Jean-Charles Fresquet